

**Compte rendu
réunion du conseil municipal**

**Mercredi 12 septembre 2018 à 20 heures 30
Salle de réunion de la mairie.**

Présents (11): André ALARD, Michel LEMASSON, Odile COURONNE, Guy SAULIERE, Jean-Claude DELHORBE, Jean-Charles DAGES, Nadia GARRIGUE, Philippe ENTE, Virginie JARDEL, Jeannine CHARRIER, Michel GARNERO
Absents excusés (2): Jean-Luc Lieubray, Marie-Laure FERBER
Procuration (1): Sandrine NOIRET à Virginie JARDEL

Secrétaire de séance : Virginie JARDEL

1-Approbation du compte rendu de la réunion du 1er août 2018

Approuvé à l'unanimité

2-Actualisation du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2018

EMPLOI	GRADE	NOMBRE DE POSTES OUVERTS	NOMBRE DE POSTES POURVUS	TEMPS TRAVAIL HEBDOMADAIRE
TITULAIRES ET STAGIAIRES				
SERVICE ADMINISTRATIF		3	3	1 Temps complet (TC) 2 Temps non complet
Secrétariat de mairie	Rédacteur principal de 2 ^e classe	1	1	35 heures
	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1	1	25 heures
Animatrice Maison Relais services publics	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1	1	25 heures
SERVICE TECHNIQUE		3	3	1 Temps complet (TC) 2 Temps non complet (TNC) dont 1 temps partiel
Agents polyvalent	Adjoint technique territorial	3	3	1 x 35 heures 1 x 26.93 heures (<i>temps partiel à 50%</i>) 1 x 16.61 heures
	TOTAL	6	6	Equivalents temps plein : Administratif : 2.43 Technique : 2.24
CONTRACTUELS CDD et CDI				
Agents périscolaires et ménage	Adjoint technique	5	5	1 x 26.93 heures 1 x 13.05 heures 1 x 9.46 heures 1 x 7.16 heures
Agence postale communale				1 x 20 heures

Le conseil municipal prend acte du tableau des effectifs et autorise le maire à saisir le comité technique paritaire du Centre de gestion pour supprimer les postes vacants suite aux départs à la retraite des agents: attaché, adjoint administratif et adjoint technique.

3-Nouvelles participations du Syndicat des Energies (SDE 24) pour la réalisation de pré-diagnostic énergétique sur les bâtiments publics

Le maire informe le conseil municipal que le SDE propose un service de diagnostic énergétique des bâtiments communaux réalisé par un bureau d'études spécialisé. Pour les communes adhérentes, le coût de la prestation est pris en charge à 50%. Le conseil décide de ne pas donner suite pour l'instant.

4-Décision modificative / budget annexe des locaux commerciaux

reprise de la décision modificative du 1er août 2018 en précisant l'opération "commerce épicerie - n°201801"

Chapitre article désignation	Investissement / dépenses	
	Augmentation de crédits €	Diminution de crédits
c/2315 - opération 201801		16 142.00
c/2131		17 000.00
c/2313 - opération 201801	33 142.00	
TOTAL	33 142.00	33 142.00

5-Admissions en non-valeur

Sur proposition du Trésor public chargé du recouvrement de la collectivité, le maire propose que sur le budget principal, 4 euros soient admis en créances irrécouvrables et 24 centimes sur l'assainissement. Le conseil municipal décide que ces sommes soient reconnues créances irrécouvrables et charge le maire d'émettre les mandats correspondants.

6-Indemnité de conseil de percepteur de juin à août 2018

Mme Huet, inspectrice du Trésor public a assuré les fonctions de comptable du Trésor public depuis le départ du chef de poste. Pour cette période, du 1er juin au 31 août 2018 le conseil municipal décide de lui allouer l'indemnité de conseil pour ces 90 jours de gestion soit 110.65 euros brut.

7-Projet de multiple rural: demande emprunt

Une demande d'emprunt a été sollicitée auprès de la caisse des dépôts afin d'acquérir le bâtiment de l'épicerie pour lequel un sous-seing a été passé.

Montant de l'emprunt: 150 000 euros

taux: taux du livret A + 1.30%

durée: 25 ans

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat.

8-Château de Carlux: mesures compensatoires suite à fouilles non autorisées

Le maire fait part au conseil municipal d'un courrier reçu de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en date du 31 août suite à la visite sur site du 21 juin 2018. une opération archéologique de sauvetage doit être envisagée. la DRAC a fourni un cahier des charges à communiquer aux spécialistes qui interviendront.

le conseil municipal autorise le maire à engager les démarches pour mettre en œuvre les prescriptions dont la réalisation sera financièrement à la charge de la commune.

9-Questions diverses

-réunion du conseil communautaire du 27 septembre aura lieu à Carlux

-inauguration de la gare Robert Doisneau vendredi 14 septembre au cinéma REX de Sarlat et samedi 15 septembre à Rouffillac.

La séance est levée à 22 h 50.